AccueilRevenir à l'accueilCollectionLettres internationales envoyées à Émile ZolaCollectionSuisse (Lettres en français à Émile Zola)ItemLettre de Bernard Perrelet à Émile Zola du 24 février 1898

Lettre de Bernard Perrelet à Émile Zola du 24 février 1898

Auteur(s) : Perrelet, Bernard

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les mots clés

affaire Dreyfus

Relations

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

Citer cette page

Perrelet, Bernard, Lettre de Bernard Perrelet à Émile Zola du 24 février 1898, 1898-02-24

Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Consulté le 14/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/6976

Présentation

GenreCorrespondance Date d'envoi<u>1898-02-24</u> AdresseColombien, près Neuchâtel

Description & Analyse

Description

Article nécrologique publié dans le quotidien La *Feuille d'Avis de Neuchâtel* (renseignements fournis par Marc Perrenoud) :

La vie de Bernard Perrelet, qui vient de mourir dans sa 64ème année en pleine force physique et intellectuelle, fut marquée par une activité incessante mise au service de la collectivité. Nul n'aurait pensé, il y a quelques mois, que la maladie aurait si vite raison d'une santé robuste et d'une si intense volonté d'action. Il était de ceux qu'on pouvait voir chaque jour continuant l'œuvre entreprise, sans hésitation aucune et sans fatique.

Né à la Chaux-de-Fonds le 8 octobre 1874, il y débutait comme instituteur en 1893. Tout en dirigeant la classe qui lui était confiée, il se préparait à subir de nouveaux examens; en 1895, il obtint le brevet cantonal pour l'enseignement secondaire. Nommé en 1895 à l'école secondaire de Colombier, il y restait quatre ans. C'est en 1900 qu'il débuta à l'Ecole de commerce de Neuchâtel comme maître provisoire. En 1902, il obtenait sa licence en droit à l'Université de Neuchâtel, puis un peu plus tard le titre de docteur en droit de l'Université de Lausanne. A ce moment, il aurait pu choisir une carrière pour laquelle il venait de se préparer, n préféra se vouer à l'enseignement qui l'intéressait; il fut nommé à titre définitif professeur de français, de droit et d'économie politique à l'Ecole supérieure de commerce de Neuchâtel qu'il ne devait plus quitter.

Il était un ancien élève de l'école Paroz, de Peseux, qui forma, au temps de sa grande prospérité, une partie de notre corps enseignant neuchâtelois; faut-il attribuer à son passage dans cette école le goût marqué qu'il manifesta pour l'enseignement ? Toujours est-il qu'il fut le maître apprécié à qui tant de générations doivent un enseignement clair et précis.

Dur à lui-même, il le fut aussi à ceux qu'il éduquait, et pour leur plus grand bien; il communiquait à ceux qui l'entouraient son enthousiasme et sa grande facilité de travail. Les élèves suisses romands lui furent souvent confiés parce qu'il savait leur transmettre ses qualités d'ordre et de méthode qui font quelquefois défaut à notre jeunesse un peu frondeuse, aux activités quelque peu dispersées, conséquence d'un esprit vif et pas toujours discipliné. Ce maître qui s'en va laissera à ses élèves le souvenir bienfaisant d'un entraîneur de volontés.

A côté de cette tâche d'éducateur qu'il avait si bien comprise, Bernard Perrelet a trouvé le temps de s'intéresser activement à la chose publique. Président de la Corporation des tireurs, il avait pris la succession du colonel Bourquin et il a su continuer dignement l'œuvre de son prédécesseur; il fut président du comité d'organisation du tir cantonal de 1926.

Il fit partie de la Société suisse des commerçants dont il est, à Neuchâtel, l'un des plus anciens membres; il était président du groupement des vétérans de cette association. C'est pour elle qu'il publia plusieurs travaux qui servent encore de manuels aux apprentis de commerce.

Il présida la Société cantonale des membres des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur; il eut à s'occuper principalement de la révision de la loi cantonale sur le fonds de prévovance et de retraite; il venait d'être nommé membre honoraire de la société.

Il appartint aussi pendant de longues années à la commission des examens d'apprentis de commerce. Il fut député au Grand Conseil pendant deux législatures. Infatigable, il ne se doutait pas, et personne autour de lui ne le supposait, qu'il allait être arrêté brusquement par la maladie.

Il avait donné tout son effort; c'est avec chagrin que ses nombreux collaborateurs l'ont vu partir. C'est un bon Neuchâtelois qui s'éteint; il emporte le souvenir reconnaissant de ses concitoyens. C'est un adoucissement à la grande peine qu'éprouve sa famille.

Information générales

Langue<u>Français</u>
CoteSUI PERRELET 1898_02_24
Éléments codicologiques Un bifeuillet original.
SourceCollection famille Émile-Zola

Informations éditoriales

Éditeur de la ficheCentre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Mentions légalesFiche: Centre d'Études sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Contributeur(s)Macke, Jean-Sébastien (édition scientifique) Notice créée par <u>Jean-Sébastien Macke</u> Notice créée le 19/08/2019 Dernière modification le 21/12/2020

Monsieur Jola Paris Monsieur, chose que mon admiration en ma proponde sympathie.

Pouvre peuple français, quand comprendras tu? Tous les hommes de coeur soupreme avec vous. A Perrelet Colombier, pre Neuchard, 6 24. II. 98